

ADMIRÉ[®] SPT 240

Insecticide systémique en suspension aqueuse

GRUPE

4

INSECTICIDE

TRAITEMENT DESTINÉ À SUPPRIMER LE DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE, LA
CICADELLE DE LA POMME DE TERRE, LES PUCERONS ET L'ALTISE DE LA POMME DE TERRE
ADULTE HIVERNANTE SUR LES PLANTONS DE POMMES DE TERRE

USAGE AGRICOLE
SUSPENSION

GARANTIE : Imidaclopride 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin- à raison de 0,1% ou du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017%
et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

N° D'HOMOLOGATION 27702 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION POISON

BIEN AGITER AVANT D'UTILISER

USAGE RÉSERVÉ À UNE EXPLOITATION AGRICOLE

CONTENU NET : 1, 3,785 litres

Renseignements sur les produits : 1 888 283 6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

Ce produit ne contient aucun colorant. Le colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240.

Ne pas mettre en terre de plantons traités à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, y compris marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.

Ne pas mettre en terre de plantons traités lorsqu'il y a risque d'averse dans les 48 heures.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de l'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

CULTURES DE ROTATION

Dans les endroits traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer l'ingrédient actif, **DÈS QU'IL EST POSSIBLE DE LE FAIRE APRÈS LE DERNIER TRAITEMENT.**

La rotation aux céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 et le semis. La rotation aux pois et aux haricots (y compris féveroles, soya, haricots adzuki, haricots velus, haricots de Lima, haricots d'Espagne, haricots secs et pois mange-tout) est également permise après un intervalle d'au moins neuf mois entre le dernier traitement et le semis. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins de 12 mois après le dernier traitement. Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale. L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 pendant la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 fait partie du Groupe 4. Toute population d’insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 et à d’autres insecticides du Groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d’autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d’action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 ou les insecticides du même groupe 4 en alternance avec ceux de groupes différents capables d’éradiquer les mêmes insectes.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d’éradication chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de détecter toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d’autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d’infestation dans la région.
- Pour d’autres renseignements ou pour signaler d’éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Inc. par Internet à www.bayercropscience.ca ou composer le 1-888-283-6847.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L’insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 est un insecticide systémique à utiliser sur les pommes de terre dans le but d’éradiquer plusieurs insectes nuisibles. L’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 élimine le doryphore de la pomme de terre, la cicadelle de la pomme de terre et les pucerons, notamment les pucerons verts du pêcher, les pucerons du nerprun, les pucerons de la digitale et les pucerons de la pomme de terre. L’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT 240 éradique également l’altise de la pomme de terre adulte hivernante.

APPLICATIONS RECOMMANDÉES – POMMES DE TERRE			
CULTURE	INSECTE	DOSE d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT	REMARQUES

Pomme de terre	<p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher, pucerons du nerprun, pucerons de la digitale et pucerons de la pomme de terre)</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Altise de la pomme de terre</p>	<p>Traitement des plantons *</p> <p>26 à 39 mL par 100 kg de plantons</p>	<ul style="list-style-type: none"> • N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation ou la poussière. • Appliquer à la dose indiquée pour la bouillie diluée pulvérisée sur les plantons, en utilisant un système de pulvérisation fermé muni d'écrans, qui empêchera toute perte de liquide. • Ne pas diluer avec plus de 3 parties d'eau pour une partie d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT. Agiter ou mélanger la solution de pulvérisation, au besoin. • Pour une éradication optimale des insectes, une bonne couverture du planton est nécessaire. • La durée de la suppression variera en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant Bayer ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose la plus élevée d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT est recommandée lorsqu'une éradication prolongée est nécessaire. • L'insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT élimine les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison. • Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre. • Mettre les plantons en terre dès que possible après la coupe et le traitement. • Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT. Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme fourrage. • Ne faire aucune application ultérieure d'imidaclopride (c.-à-d. d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT) ou d'un autre insecticide du groupe 4 dans le sillon de semis ou sur les feuilles quand les plantons ont été traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT. • Ne pas appliquer plus de 1,165 litres d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE SPT (0,280 kg d'ingrédient actif) à l'hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons à l'ha, la dose d'application plus élevée (39 mL/100 kg de plantons) ne peut être utilisée. Pour les densités de semis de 2 985 à 4 480 kg de plantons à l'ha, s'assurer que la dose d'application ne dépasse pas 1,165 L à l'hectare. La dose d'application moins élevée (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4 480 kg de plantons à l'ha. Ne pas utiliser cette méthode d'application pour les densités de semis supérieures à 4 480 kg de plantons à l'ha.
----------------	--	---	---

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter ce qui suit :

- Chemise à manches longues et pantalon
- Gants imperméables
- Chaussures et chaussettes

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuel (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude.

Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.

Retirer l'équipement de protection individuel immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation ou la poussière. Ne pas appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, soit directement ou par dérive de pulvérisation. Seuls les travailleurs protégés doivent se trouver dans la zone durant l'application. **LES PERSONNES QUI MANIPULENT DES PLANTONS TRAITÉS DOIVENT PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DÉCRIT PLUS HAUT.**

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour la faune. Empêcher tout contact avec les lacs, les ruisseaux, les étangs et tout autre système aquatique. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. Appliquer ce produit conformément au mode d'emploi sur l'étiquette. Éliminer tout surplus de produit et de plantons traités en les recouvrant de terre ou en les enfouissant dans le sol. Le surplus de plantons traités doit être planté en double autour de la pointe de terre ou enterré à l'écart de plans d'eau tels que lacs, cours d'eau, étangs ou autres systèmes aquatiques.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe aucun antidote spécifique. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

ÉLIMINATION : Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

®ADMIRE est une marque déposée de Bayer CropScience.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))